



Niamey, le 25 Novembre 2011

**VISITE DE Mr ANDRIS PIEBALGS,**  
**COMMISSAIRE EUROPEEN CHARGE DU DEVELOPPEMENT**

**SIGNATURE DE NOUVELLES CONVENTIONS DE FINANCEMENTS**

**Description succincte des Projets concernés dans le cadre du Plan d'Action Annuel 2011**

**I. Programme d'Appui au Système Statistique National et à l'Etat Civil (PASTAGEP)**

D'un montant de plus de 12,4 Milliards FCFA (19 millions d'Euros), son objectif global est de contribuer à la mise en œuvre efficace des politiques sociales et démographiques, à travers la disponibilité de statistiques de qualité. Ainsi, le programme vise à :

- Soutenir le développement du Système Statistique National, notamment pour la production quantitative et qualitative des statistiques
- Produire, analyser et diffuser les données démographiques et socio-économiques exhaustives, fiables et actualisées requises dans le cadre du développement national et local
- Appuyer la mise place progressive d'un système d'état civil obligatoire, continu, gratuit, statistiquement utile et fiable

Les résultats escomptés sont :

- La coordination technique et opérationnelle de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique, accompagnée d'un système de suivi-évaluation et d'observatoires de population opérationnels qui contribueront à plus de performance de l'appareil de production des services statistiques. Il s'agit également de développer l'information statistique à travers une extension de la couverture géographique (mise en place des directions régionales de la statistique) et sectorielle (mise en place de directions de la statistique dans les ministères techniques).
- Le 4<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) sera réalisé en 2012, permettant la connaissance actualisée et l'information analytique sur l'effectif total de la population résidente et sa répartition géographique sur l'ensemble du territoire nigérien. Le répertoire national des communes du Niger (RENACOM) sera mis à jour ainsi que les analyses thématiques, les rapports techniques et les monographies régionales qui seront élaborées et diffusées. Il s'agit d'une opération menée de concert avec plusieurs bailleurs.
- 266 centres principaux et 2000 centres de déclaration d'état civil verront leurs capacités opérationnelles renforcées (offre des services) de même que l'utilisation par les communautés des services de l'état civil (demande des services), améliorant ainsi le taux d'enregistrement des faits d'état civil (moins que 30 pour cent des naissances sont enregistrés à présent), la qualité, la fiabilité et la disponibilité des données statistiques.

Le programme sera mis en œuvre à travers une subvention à l'INS, une convention de contribution à l'UNFPA et une convention de contribution à l'UNICEF.

**II. Programme d'Appui à la Justice et à l'Etat de Droit II (PAJED 2)**

En 2003, le Gouvernement nigérien a adopté un Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires (PARJ), destiné à moderniser et rendre plus efficace l'appareil judiciaire. Le Programme d'Appui à la

Justice et à l'Etat de Droit (PAJED I) d'un montant de 7.968.000 € (soit plus de 5,2 milliards de FCFA) a largement soutenu ce programme de 2006 à 2011.

Le nouveau programme PAJED II d'un montant de plus de 9,8 Milliards FCFA (15 millions d'Euros) sur une durée de 5 ans, s'inscrit dans le Plan d'Action quadriennal (2010-2013) adopté le 5 août 2010, a pour but de consolider l'Etat de droit et de renforcer la bonne gouvernance au Niger, tout en s'inscrivant dans les acquis du PAJED I.

Les résultats escomptés visent la modernisation du cadre d'intervention des politiques prioritaires; l'amélioration du fonctionnement de la justice; l'amélioration de l'accès au droit et à la justice pour tous les citoyens; le renforcement de la sécurité et des capacités de lutte contre la criminalité organisée et les trafics. Cela comprend des appuis divers au secteur de la Justice et aux forces de sécurité (police ; gendarmerie ; garde nationale); à la modernisation du cadre d'intervention des politiques prioritaires (pénale, pénitentiaire, protection juvénile).

### **III. Programme d'Appui à la Société Civile au Niger (PASOC 2)**

Le PASOC 2 est le pilier d'une stratégie plus large d'appui à la société civile au Niger, qui comprend différents instruments, notamment financiers - dont plusieurs appels à propositions locaux gérés par la DUE (ANE/AL et IEDDH).

D'un montant de plus de 5,2 Milliards FCFA (8 M €), le projet s'inscrit dans la continuité du projet pilote PASOC 1 (9<sup>e</sup> FED) qui s'est terminé en septembre 2011. Ce deuxième programme de renforcement de capacités tire les leçons de l'expérience et notamment : l'importance d'un accompagnement régulier et de proximité des organisations de la société civile nigérienne, la concentration de l'appui sur les organisations les plus faibles et au niveau local, ou encore le recours à l'expertise locale plutôt qu'internationale. Mais le PASOC II va aussi plus loin, par exemple en intervenant dans deux régions supplémentaires (Agadez et Tahoua) et en intégrant une dimension culturelle.

*L'objectif global* du PASOC 2 est d'asseoir un véritable Etat de droit, au sein duquel la société civile joue pleinement son rôle de partenaire au développement, en participant à l'amélioration de l'efficacité des politiques de développement du Gouvernement nigérien et de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à celles-ci.

L'accent est donc mis sur le rôle citoyen de la société civile (plus que sur son rôle complémentaire dans la mise en oeuvre), celle-ci étant définie de façon large (acteurs non étatiques). Les ANE de faible capacité sont particulièrement visés, ainsi que les régions de Tahoua, Agadez, Maradi et Zinder.

Les actions prévoient un renforcement de capacités: (i) via une meilleure compréhension de la société civile (mappings, études...); (ii) via la pratique (octroi de subventions pour des projets liés aux droits humains, à la citoyenneté et à la culture); (iii) via des formations; (iv) via la concertation et la structuration; (v) et via une réflexion sur le cadre légal et sur les relations Etat-société civile.

Contacts :

Rue du Commerce – Immeuble de la BIA 3<sup>ème</sup> Etage – BP 10388 Niamey  
Tél. : (+ 227) 20.73.23.60 / 20.73.85.83-84 - Fax : (+ 227) 20.73.23.22 Email : [Delegation-Niger@ec.europa.eu](mailto:Delegation-Niger@ec.europa.eu)  
Website: [www.delner.ec.europa.eu](http://www.delner.ec.europa.eu)